

# INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU CSE

**Objectifs :** Identifier les enjeux de la mise en place de la nouvelle instance / Maîtriser les nouvelles attributions et les règles de fonctionnement du CSE / Comprendre les nouvelles règles de la négociation collective / Planifier les étapes de la mise en place du CSE dans son entreprise

**Public/prérequis :** Ressources humaines/ représentants du personnel

**Modalités pédagogiques :** Face à face avec alternance théorie / pratique

**Effectif :** minimum 3 personnes    **Durée :** 7 heures    **Prix de vente :** 1650 €/session + 0,57€ du km

**Support remis lors de la formation :** Dossier stagiaire

**Modalités de sanction de formation :** Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

**DÉLAIS D'ACCES :** 4 semaines.

**ACCESSIBILITÉ :** Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

## CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

## PROGRAMME

*L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 fusionne les DP, le CE et le CHSCT en une seule instance : le Comité Social et Économique. Ce stage vous permettra de clarifier la transition entre les anciennes IRP et le nouveau CSE : état des lieux de ce qui demeure, de ce qui évolue.*

### **1) Mise en place du CSE et fonctionnement de la nouvelle instance : 1,25 h**

- les échéances de la fusion des instances et les différents niveaux de mise en place.
- les représentants de proximité.
- les Impacts de la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les listes de candidatures.
- le protocole d'accord préélectoral.
- les différentes attributions en fonction de l'effectif.
- les attributions des membres du CSE et celles des élus du conseil d'entreprise.
- la Composition du CSE.

### **2) Moyens et changement du statut des représentants : 1,25 h**

- les heures de délégation, budget, formation, gestion des carrières et rémunération des élus.
- le droit d'alerte, de retrait et le recours aux expertises.
- le règlement intérieur du CSE.
- les modalités du transfert des biens du CE au CSE.
- les règles des mandats successifs.
- le statut des suppléants.

### **3) Informations, consultations et mise en place des commissions : 1,25 h**

- les trois grandes informations et consultations obligatoires.
- les informations et consultations ponctuelles (PSE...)
- la base de données économique et sociale.
- distinction entre les commissions obligatoires et facultatives.
- focus sur la Commission Santé, Sécurité et conditions de travail.
- mise en place négociée de commissions (formation, logement, etc.).

### **4) Nouvelles règles de la négociation collective : 1,25 h**

- la nouvelle hiérarchie des normes : principe de faveur
- la place des élus dans la négociation collective.
- compétences et mise en place du conseil d'entreprise.
- les modalités et règles de négociation en fonction du contexte.
- les nouvelles dispositions réglementaires de validation des accords d'entreprise.

### **5) CSE et CSSCT : 1,5 heure**

- conditions de mise en place
- attributions
- composition et désignation
- formation des membres



NOUS CONTACTER

[contact@msa-services-bfc.fr](mailto:contact@msa-services-bfc.fr)

Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98

[www.msa-services-bfc.fr](http://www.msa-services-bfc.fr)

